



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale du CHER
DIRECCTE du Centre-Val-de-Loire

ARRETE

Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du CHER

Le Responsable de l'unité départementale du CHER de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Centre-Val-de-Loire

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 15 mars 2018 portant nomination de Monsieur Olivier NAYS en qualité de responsable de l'unité départementale du CHER de la DIRECCTE du Centre-Val-de-Loire à compter du 1^{er} mai 2018.

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE du Centre-Val-de-Loire en date du 15 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L.2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

ARRETE

Article 1^{er} ; L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département du CHER est composé, outre du responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : Carole CAULIER-LAGELINE
Suppléant : pas de suppléant désigné
- Au titre de la CPME :
Titulaire : Christine CHEZE DHO
Suppléant : pas de suppléant désigné
- Au titre de l'U2P :
Titulaire : Michel BIBANOW
Suppléant : pas de suppléant désigné

- Au titre de la FDSEA :
Titulaire : absence de représentant désigné
- Au titre de la FESAC
Titulaire : absence de représentant désigné
- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Laure DAVOUST
Suppléant : pas de suppléant désigné
- Au titre de la CFDT :
Titulaire : Rachid BOUADMA
Suppléant : pas de suppléant désigné
- Au titre de la CGT :
Titulaire : Sébastien MARTINEAU
Suppléant : pas de suppléant désigné
- Au titre de FO :
Titulaire : Xavier PESSON
Suppléant : Pierre LEMMET
- Au titre de la CFE-CGC :
Titulaire : Thierry CHOPLAIN
Suppléant : pas de suppléant désigné
- Au titre de la CFTC :
Titulaire : Alexandra GOMEZ
Suppléant : pas de suppléant désigné
- Au titre de l'UNSA :
Titulaire : Raphaël AUMASSON
Suppléant : pas de suppléant désigné

Article 2 : Le responsable de l'unité départementale du CHER de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de BOURGES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du CHER.

Fait à Bourges le 7 juin 2018

Le Responsable de l'Unité Départementale
du Cher

Olivier NAYS

Voie de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif d'Orléans

La décision contestée doit être jointe au recours.